**Introduction :**

Dans le monde, selon des estimations datant de 2010, plus d’un milliard de personnes vivent avec un handicap sous une forme ou une autre soit environ 15% de la population mondiale. En outre, les prochaines années, le handicap deviendra une question encore plus prégnante à cause de l’augmentation de sa prévalence, qui s’explique par le vieillissement des populations et le risque plus élevé de handicap chez les personnes âgées, mais aussi par l’accroissement mondial des problèmes de santé chroniques comme le diabète, les maladies cardiovasculaires, le cancer et les troubles de la santé mentale. (Rapport mondial sur le handicap, 2011).

**Tous concernés ?**

Le handicap est un phénomène faisant partie de la condition humaine. Et il faut dire que chacun de nous, à un moment ou l’autre de sa vie, aura une déficience, temporaire ou permanente. Les personnes qui vivrons à un âge avancé auront à vivre avec des dif­ficultés fonctionnelles croissantes.

Du fait principalement des progrès de la médecine, l’espérance de vie augmente progressivement.

Ainsi, les personnes âgées sont et seront (statistiquement) en nombre régulièrement croissant et accèdent toutes plus ou moins à un moment donné dans le domaine de la pathologie.

En effet, les organes et les tissus disposent d’une certaine période de vie plus ou moins programmée et le vieillissement de ces organes et tissus se manifeste avec des phénomènes d’usure et de dysfonctionnements naturels associées et donc normaux.

Mais notre intégrité physique peut être perturbée par des facteurs divers :

En plus de des atteintes acquises durant la vie par des maladies dégénératives ou par le vieillissement naturel des structures, des traumatismes, des infections, des tumeurs, il y a aussi les atteintes congénitales c’est-à-dire présentes à la naissance ou sous forme de malformations génétiquement transmissibles ou non.

Et on sait que **toute pathologie est invalidante** au sens où elle change le fonctionnement normal des organes en question, en apportant **des restrictions d’activité** et des situations difficiles dans **des conditions particulières d’environnement.**

**Une atteinte pathologique** cause **une déficience d’un organe** ou **d’un système biologique** qui en modifie les capacités fonctionnelles et peut engendrer, un changement de **la qualité de vie**, dans **un environnement psychosocial particulier** pouvant aller jusqu’à **une gêne importante** si elle n’est pas **compensée. (**Rabischong, pp.47,48).

Selon la définition de l'Organisation mondiale de la santé, le handicap constitue un désavantage, une restriction et une limitation des activités d'une personne, qui est la conséquence d'une déficience sensorielle ou mentale ou d'une maladie physique. La perception commune est que les personnes atteintes de ce trouble ou de cette maladie sont « handicapées ».

Une nouvelle perspective et posture sociopsychologique est de considérer non seulement cette personne comme une « personne handicapée » mais surtout de la percevoir et de la comprendre comme une « personne en situation de handicap ». Cette posture change beaucoup de choses dans la façon d’évaluer les difficultés de la personne et de développer les aides et les accompagnements appropriés. En effet, il ne s’agit plus seulement de considérer l’état handicapé de la personne mais aussi et surtout de se centrer sur les situations et les facteurs d’environnement qui peuvent induire les conditions handicapantes et désavantageuses pour son développement et son épanouissement. (Adrien, cité par Grosbois, 2015).